

Avril 2022

Langue et société au Nouveau-Brunswick

Préparé pour
le Commissariat aux langues officielles du
Nouveau-Brunswick

COMMISSARIAT AUX
LANGUES OFFICIELLES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



OFFICE OF THE COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES
FOR NEW BRUNSWICK

MQO
RESEARCH RECHERCHE

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
LANGUE ET SOCIÉTÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	3
PROFIL LINGUISTIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	5
PERCEPTIONS FACE À LA LÉGISLATION SUR LES LANGUES OFFICIELLES.....	9
LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES.....	13
LANGUE DE SERVICE – NOUVEAU-BRUNSWICK.....	15
LANGUE ET ÉDUCATION.....	30
QUESTIONS COMPORTEMENTALES SUR LA LANGUE ET LA SOCIÉTÉ.....	33
CONCLUSION.....	37
ANNEXE.....	38

Le genre masculin est utilisé dans ce document comme genre neutre. L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

INTRODUCTION

En 1969, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur les langues officielles*, reconnaissant le français et l'anglais et leur donnant le statut de langues officielles du Nouveau-Brunswick. Au cours des 50 années et plus qui se sont écoulées depuis, il a été reconnu que les deux communautés linguistiques contribuent au dynamisme et au sentiment d'identité de la province, parfois de manière inattendue. Des questions subsistent cependant quant à l'impact d'une politique de bilinguisme et de biculturalisme sur la société néo-brunswickoise, ainsi que sur son intégration à l'identité de la province.

En 2009, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (CLO) a confié à Continuum Research le mandat de mener une recherche sur les comportements et les opinions des Néo-Brunswickois concernant les nombreuses facettes du statut unique du Nouveau-Brunswick en tant que province bilingue. Plus précisément, l'étude portait sur les comportements à l'égard du bilinguisme, la relation entre les communautés linguistiques, la qualité et l'importance de l'enseignement des langues dans les écoles publiques, les perceptions identitaires et la prestation des services gouvernementaux dans l'une ou l'autre des langues officielles. Le CLO a demandé à MQO Recherche de mettre à jour les résultats du sondage de 2009 afin d'évaluer si et comment les comportements et les opinions concernant les langues officielles et le bilinguisme au Nouveau-Brunswick ont évolué au cours de la dernière décennie.

Afin d'obtenir les données pour cette étude, MQO a sondé 800 résidents du Nouveau-Brunswick âgés de 18 ans et plus. Ces entrevues ont eu lieu entre le 7 et le 25 octobre 2021.

Les résultats ont été pondérés afin de créer un échantillon provincial représentatif de 800 personnes. Pour cette recherche, la marge d'erreur à l'échelle de la province est de $\pm 3,46\%$ avec un niveau de confiance de 95 % et de $\pm 6,28\%$ pour chacun des sous-échantillons linguistiques. Les entrevues ont eu lieu dans la langue officielle choisie par le répondant et ont duré en moyenne 17,9 minutes. Une copie du questionnaire se trouve dans l'annexe de ce rapport.

Dans son analyse, cette étude utilise cinq régions du Nouveau-Brunswick. Les régions sont déterminées comme suit, en utilisant les frontières des comtés comme guide :

- Nord-Est (NE) - Gloucester, Northumberland, Restigouche
- Nord-Ouest (NO) - Carleton, Victoria, Madawaska
- Centre (C) - Sunbury, Queens, York
- Sud-Est (SE) - Albert, Westmorland, Kent
- Sud-Ouest (SO) Saint John, Charlotte, Kings

Les villes se trouvant dans ces comtés sont incluses dans les groupements régionaux.

Tous les travaux entrepris par MQO sont réalisés conformément aux normes de pratique établies par le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC).

LANGUE ET SOCIÉTÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La province du Nouveau-Brunswick a la particularité d'être la seule province du Canada à détenir un statut juridique bilingue, qui constitue une partie riche de la culture et de l'histoire de la province. Une étude menée en 2015 par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques a exploré l'évolution du bilinguisme dans la province. Cette étude a démontré que, bien que l'incidence du bilinguisme ait augmenté de façon substantielle tout au long du siècle dernier, elle avait stagné au cours de la dernière décennie en raison de plusieurs facteurs, comme le déclin de la population francophone et le déclin du bilinguisme chez les jeunes adultes.¹

Le présent rapport fait le point sur les perceptions actuelles liées au bilinguisme dans la province et détermine comment ces perceptions ont pu changer au fil du temps en comparant les résultats de 2021 aux questions de référence du sondage d'opinion publique de 2009. Dans ce sondage, nous constatons qu'une forte majorité de Néo-Brunswickois (81 %) appuie le concept de la législation sur les langues officielles et le bilinguisme au Nouveau-Brunswick. L'appui est presque unanime chez les Néo-Brunswickois francophones (95 %), alors que près des trois quarts des Néo-Brunswickois anglophones appuient le bilinguisme (73 %). Cet appui majoritaire pour la législation sur les langues officielles et pour le bilinguisme se retrouve dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Le bilinguisme et la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

L'appui dont profite la *Loi sur les langues officielles* et le bilinguisme est axé sur le respect des deux langues officielles, tandis que l'opposition au bilinguisme se situe principalement chez les anglophones, citant une augmentation du coût des services gouvernementaux et une préférence perçue pour les francophones. Il s'agit de leurs principales raisons pour s'opposer à la *Loi sur les langues officielles* et au bilinguisme au Nouveau-Brunswick. La notion de privilège pour les francophones ou les Néo-Brunswickois bilingues en matière d'accès aux opportunités, notamment aux postes gouvernementaux, a été réitérée tout au long du sondage. Cependant, bien que ce thème soit commun lorsqu'on parle d'opposition au bilinguisme, il faut noter qu'il a été exprimé dans une minorité des réponses au sondage et qu'il ne reflète pas l'ensemble des Néo-Brunswickois.

La moitié des répondants (50 %) ont répondu qu'ils ont entendu parler de la *Loi sur les langues officielles* pour la première fois au cours du sondage et 41 % ont déclaré qu'ils connaissaient la *Loi* de façon générale, mais pas en détail. Ceux qui connaissaient la *Loi* ont indiqué que son principal objectif était de veiller à ce que les résidents puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix (34 %) ou, plus généralement, d'accorder un respect égal aux deux langues officielles (27 %).

Service dans la langue de préférence

La plupart des Néo-Brunswickois se sont vu offrir activement des services en français ou en anglais par les bureaux du gouvernement provincial (87 %) et du gouvernement fédéral (85 %). Bien qu'une petite partie d'entre eux n'aient pas bénéficié d'une offre active de service dans l'une ou l'autre des langues officielles, presque tous les Néo-Brunswickois ont pu recevoir des services dans la langue

¹ https://icrml.ca/images/stories/documents/fr/evolution_du_bilinguisme_fr.pdf

de leur choix : 98 % pour les services du gouvernement provincial et 98 % pour les services du gouvernement fédéral.

Près de la moitié des répondants ont déclaré qu'ils ne porteraient pas plainte ou ne savaient pas à qui ils se plaindraient si leurs droits linguistiques n'étaient pas respectés (48 %).

Langue et éducation

On a demandé aux répondants au sondage s'ils avaient des enfants dans le système scolaire public du Nouveau-Brunswick inscrits dans un programme de langue anglaise, d'immersion française ou de langue française. Des différences importantes peuvent être observées dans la province, les programmes français étant plus communs dans les régions du nord.

De façon générale, les Néo-Brunswickois s'entendent pour dire qu'il est important que l'enseignement dans les deux langues officielles soit offert dans les écoles du Nouveau-Brunswick (92 %). Les francophones sont toutefois plus convaincus de l'importance de cette offre dans les écoles que les anglophones (plus de francophones ont affirmé cette importance, à 96 %, contre 89 % chez les anglophones, et les francophones ont plus souvent dit que c'était « très important », à 82 %, contre 65 % chez les anglophones).

Langue et société

Soixante pour cent des Néo-Brunswickois interrogés estiment que les relations entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick sont plus positives aujourd'hui qu'il y a dix ans. La principale raison invoquée pour expliquer l'amélioration perçue de cette relation est une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension. Chez la minorité de Néo-Brunswickois estimant que la relation entre les communautés linguistiques est moins positive qu'il y a dix ans, les principales raisons citées pour justifier cette rupture de relation sont la division perçue au sein de la communauté ainsi que l'injustice en matière de revenu d'emploi ou d'occasion d'emploi.

Conclusion

Cette recherche fournit quelques indicateurs positifs liés au succès de la *Loi sur les langues officielles* et du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme est apprécié par la plupart des Néo-Brunswickois, et les francophones y sont particulièrement favorables. Cependant, un certain mécontentement subsiste pour une petite minorité d'anglophones et de francophones. Les principales questions pouvant être abordées sont les suivantes : une préférence perçue pour les francophones ou les locuteurs bilingues, tout particulièrement chez une minorité d'anglophones en ce qui concerne les occasions d'emploi; une minorité de francophones indiquant que la qualité du service reçu dans un bureau du gouvernement provincial est pire que le service qu'ils auraient reçu dans l'autre langue officielle; une faible connaissance de la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick, avec la moitié des personnes interrogées ne connaissant pas l'existence de la *Loi* et, de façon générale, une connaissance moindre chez les anglophones que les francophones; une méconnaissance générale de l'existence du Commissariat aux langues officielles et de l'endroit où se plaindre en cas de non-respect des droits linguistiques; et l'incapacité de certains participants francophones à parler leur langue maternelle à la maison, facteur qui peut contribuer au déclin de la langue française.

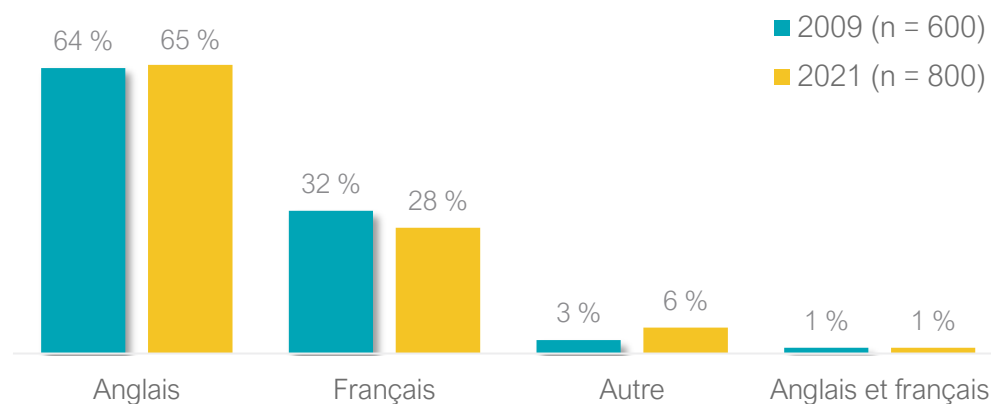
PROFIL LINGUISTIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le pourcentage de répondants ayant déclaré que leur langue maternelle est l'anglais n'a pas beaucoup changé au cours des dix dernières années. Dans cette étude, soixante-cinq pour cent (65 %) des répondants ont déclaré que leur langue maternelle est l'anglais, contre 64 % en 2009. La proportion de répondants ayant déclaré que leur langue maternelle est le français a légèrement diminué au cours de la dernière décennie. Cette étude a révélé que le français est la première langue apprise à la maison (et encore comprise) pour 28 % des

répondants, contre 32 % ayant déclaré que leur langue maternelle était le français en 2009. Six pour cent (6 %) des répondants affirment qu'ils ont d'abord appris une langue autre que le français ou l'anglais à la maison (et qu'ils la comprennent encore), et 1 % des répondants déclarent avoir appris le français et l'anglais simultanément en grandissant. Selon les données du recensement de 2016, les anglophones représentent 65 % de la population du Nouveau-Brunswick et les francophones, 32 %.

Figure 1. Langue maternelle

Q1 : Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise à la maison au cours de votre enfance et que vous comprenez encore?



Des variations régionales importantes continuent d'exister en ce qui concerne la première langue apprise à la maison. Les répondants des régions du nord de la province sont plus susceptibles d'affirmer que le français est leur langue maternelle que les répondants des régions du centre ou du sud. Quarante-sept pour cent (47 %) des répondants du Nord-Est (NE) et 50 % de ceux

du Nord-Ouest (NO) ont indiqué que le français est leur langue maternelle. Le pourcentage de répondants ayant indiqué que le français est leur langue maternelle était de 36 % dans le Sud-Est (SE), 10 % dans le Centre (C) et 6 % dans le Sud-Ouest (SO). Ces distributions régionales sont semblables aux résultats de l'étude de 2009.

On a demandé aux Néo-Brunswickois quelle langue ils parlent le plus souvent à la maison : 72 % ont déclaré qu'ils parlent l'anglais le plus souvent à la maison, contre 22 % pour le français. Presque tous les anglophones ont indiqué qu'ils parlent plus souvent en anglais à la maison (99 %). Les francophones, quant à eux, présentent une plus grande variation : 76 % parlent plus souvent en français, 17 % parlent plus souvent en anglais et 7 % parlent à la fois en français et en anglais.

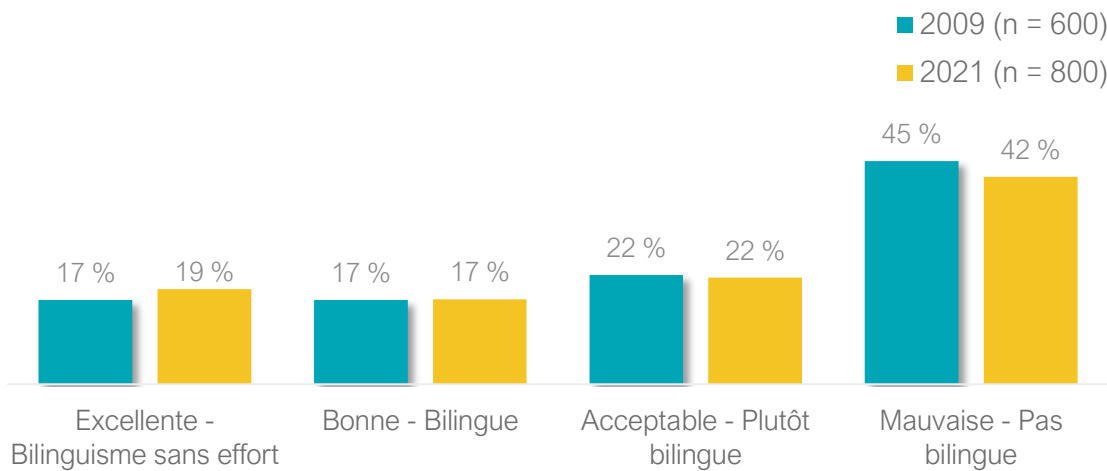
Un répondant sur quatre a déclaré vivre dans une communauté où sa langue maternelle était minoritaire (26 %). Les francophones ont plus souvent déclaré vivre dans une communauté où leur langue maternelle est minoritaire (39 %, contre 16 % pour les anglophones).

Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada. En ce moment, seulement un peu plus d'un tiers des résidents (36 %) estiment que leur capacité à parler et à comprendre le français et l'anglais est « excellente » ou « bonne ». Le pourcentage de résidents du Nouveau-Brunswick considérant détenir un niveau de bilinguisme « bon » ou « excellent » n'a pas changé de façon importante depuis 2009, année où 34 % des résidents ont attribué la cote « bon » ou « excellent » à leur bilinguisme.

36 % DES NÉO-BRUNSWICKOIS ESTIMENT QUE LEUR CAPACITÉ À PARLER ET À COMPRENDRE LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS EST « BONNE » OU « EXCELLENTE »

Figure 2. Bilinguisme autoévalué

Q2 : Quelle cote attribueriez-vous à votre capacité de parler et de comprendre <le français/l'anglais>?

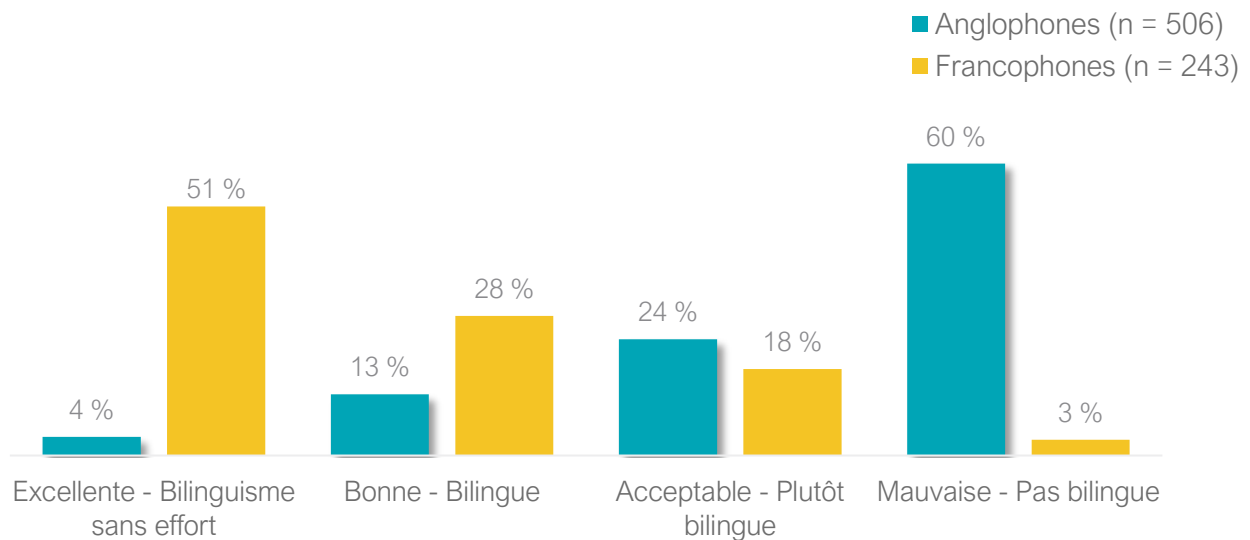


Il existe une disparité entre les anglophones et les francophones en ce qui concerne le bilinguisme dans la province. Huit francophones sur dix (79 %) estiment que leur bilinguisme est « excellent » (51 %) ou « bon » (28 %), alors que seulement 16 % des anglophones estiment que leur bilinguisme est « excellent » (4 %) ou « bon » (12 %). Bien que, de façon générale, les réponses concernant l'auto-évaluation du bilinguisme du présent sondage reflètent les résultats de

2009, il y a eu une augmentation de 11 % du pourcentage de francophones évaluant leur bilinguisme comme étant « excellent » (51 %) par rapport à 2009. Seul un anglophone sur vingt-cinq (4 %) estime que son niveau de bilinguisme est « excellent ». Près de deux tiers des anglophones (60 %) estiment que leur capacité à parler le français est « faible » ou inexistante, contre seulement 3 % des francophones évaluant leur capacité à parler l'anglais de façon similaire.

Figure 3. Bilinguisme autoévalué selon la langue maternelle

Q2A/B : Quelle cote attribueriez-vous à votre capacité de parler et de comprendre <votre deuxième langue>?
 SOUS-GROUPE : Ceux dont la langue maternelle est le français ou l'anglais



Moins de la moitié des répondants âgés de 18 à 34 ans (38 %) déclarent que leur niveau de bilinguisme est « bon » ou « excellent ». Il est cependant important de noter le fort contraste entre les niveaux de bilinguisme déclarés par les résidents francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick. Alors que seulement 25 % des répondants anglophones déclarent que leur niveau de bilinguisme est « bon » ou « excellent », 77 % des répondants francophones déclarent que leur capacité à

parler et à comprendre leur deuxième langue est « bonne » ou « excellente ». Le tableau 1 montre les différences de bilinguisme autodéclaré en fonction de l'âge et du sexe. Les résultats montrent que les répondants s'identifiant comme des femmes ont déclaré des niveaux de bilinguisme plus élevés dans l'ensemble et au sein des groupes linguistiques. Les jeunes anglophones sont plus susceptibles d'indiquer un bon niveau de bilinguisme que leurs homologues plus âgés.

Tableau 1. Bilinguisme autoévalué selon l'âge et le sexe

Q2A/B : Quelle cote attribueriez-vous à votre capacité de parler et de comprendre <votre deuxième langue>?

Le tableau 1 montre le pourcentage combiné des réponses « excellente » et « bonne ».

Âge / sexe	Nouveau-Brunswick (n = 800)	Anglophones (n = 506)	Francophones (n = 243)
18 à 34 ans	38 %	25 %	77 %
35 à 55 ans	41 %	20 %	84 %
55 ans ou plus	32 %	9 %	76 %
S'identifiant comme des hommes	31 %	14 %	74 %
S'identifiant comme des femmes	42 %	19 %	83 %

PERCEPTIONS FACE À LA LÉGISLATION SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Huit Néo-Brunswickois sur dix (81 %) appuient le concept d'une loi sur les langues officielles accordant au français et à l'anglais un statut et des droits égaux. Il y a cependant une importante différence de soutien selon la langue maternelle. La majorité des répondants francophones et anglophones appuient le concept de la *Loi sur les langues officielles*, mais le degré d'appui chez les répondants francophones est nettement plus élevé que chez les anglophones. Alors que près des trois quarts des répondants anglophones (73 %) ont indiqué qu'ils appuyaient la *Loi*, presque tous les francophones (95 %) appuient la *Loi*.

Vingt-quatre pour cent (24 %) des répondants anglophones ont indiqué qu'ils s'opposaient au concept de la *Loi*, un résultat similaire à celui de 2009. Les niveaux de soutien et d'opposition à la *Loi sur les langues officielles* n'ont pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie, 82 % des répondants

ayant affirmé leur soutien à la *Loi* en 2009. Ces résultats reflètent l'opinion publique de 2009. Le sondage précédant rapportait que le concept de législation sur les langues officielles était soutenu à (82 %), c'est-à-dire 97 % chez les francophones et 75 % chez les anglophones, des chiffres très similaires.

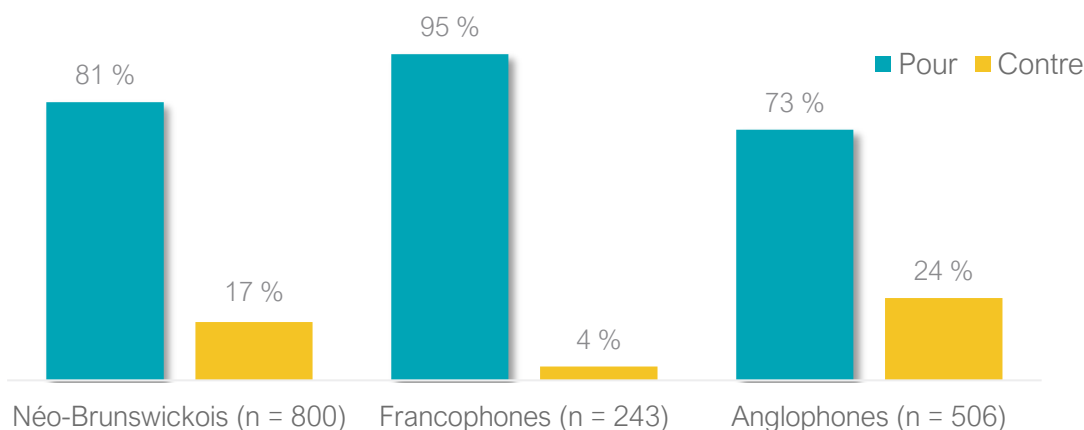


**LES NÉO-BRUNSWICKOIS
FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES
APPUIENT FORTEMENT LA *LOI* SUR LES
LANGUES OFFICIELLES**

La législation sur les langues officielles est davantage soutenue chez les personnes âgées de 18 à 34 ans (89 % d'appui), par rapport aux répondants âgés de 35 à 54 ans (78 % d'appui) et aux répondants de 55 ans et plus (79 % d'appui).

Figure 4. Soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles*

Q5 : En général, êtes-vous pour ou contre le concept de la *Loi sur les langues officielles*?



Bien que le concept de la *Loi sur les langues officielles* bénéficie d'un appui généralisé dans toutes les régions sondées du Nouveau-Brunswick, le niveau d'appui varie considérablement d'une région à l'autre. Les régions où le soutien est le plus fort sont aussi celles où la concentration de résidents francophones est élevée.

Les régions où le soutien est le plus prononcé sont le Nord-Ouest (60 % de soutien fort), le Nord-Est (57 % de soutien fort) et le Sud-Est (59 % de soutien fort). Le niveau de soutien le plus faible a été enregistré dans la région du Centre, à 39 %, et du Sud-Ouest, à 41 %.

Bien que la région du Centre soit la région où l'on trouve la deuxième plus forte incidence de non-soutien, près d'une personne sur cinq, cette région a la plus forte présence de répondants soutenant un peu la *Loi*, soit quatre personnes sur dix.

La région ayant le plus grand nombre de répondants s'opposant au concept est le Sud-Ouest. Treize pour cent (13 %) s'opposent quelque peu au concept, et 13 % s'y opposent fermement. Plus d'un quart des répondants de cette région ont manifesté un certain niveau d'opposition.

Tableau 2. Soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles* selon la région

Q5 : En général, êtes-vous pour ou contre le concept de la *Loi sur les langues officielles*?

	N.-B. (n = 800)	NE (n = 167)	NO (n = 100)	C (n = 136)	SE (n = 237)	SO (n = 160)
Fortement pour	51 %	57 %	60 %	39 %	59 %	41 %
Quelque peu pour	30 %	27 %	24 %	39 %	27 %	30 %
Soutien	81 %	84 %	84 %	78 %	86 %	71 %
Quelque peu contre	8 %	7 %	9 %	9 %	5 %	13 %
Fortement contre	9 %	7 %	5 %	10 %	8 %	13 %
Ne sait pas / pas de réponse	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	3 %

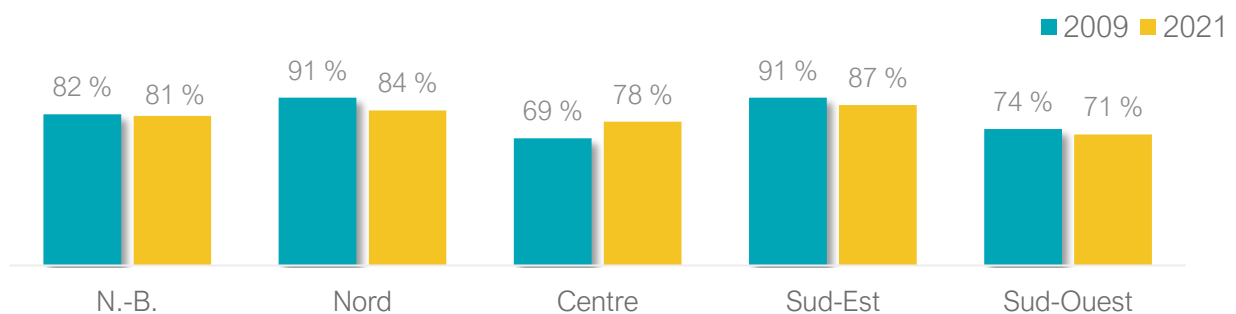
La figure 5 compare le soutien que la *Loi sur les langues officielles* a en ce moment aux résultats du sondage de 2009. Dans l'ensemble, le soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles* demeure très fort dans toutes les régions. Les deux changements les plus notables se situent dans le Nord et dans le Centre du Nouveau-Brunswick. En 2009, le

soutien en faveur de la *Loi* était de 91 % dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Une décennie plus tard, le soutien dans cette région a chuté à 84 %. Dans la région centrale, le soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles* a augmenté, car 78 % des répondants ont indiqué leur soutien en faveur de la *Loi*, contre 69 % en 2009.

Figure 5. Soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles* selon la région et l'année

Q5 : En général, êtes-vous pour ou contre le concept de la *Loi sur les langues officielles*?

La figure 5 montre le pourcentage combiné des réponses « fortement pour » et « quelque peu pour ».



On a également demandé aux répondants d'indiquer la principale raison pour laquelle ils soutiennent ou s'opposent à une législation sur les langues officielles. Les raisons invoquées par les gens qui soutiennent ce type de législation en 2021 sont similaires à celles invoquées en 2009. Quarante-neuf pour cent (49 %) déclarent que la raison principale est de démontrer du respect pour les deux

langues, et 16 % disent que la raison principale est pour démontrer du « respect au français ». Onze pour cent (11 %) disent qu'il s'agit d'une « réalité de la vie au Nouveau-Brunswick », un autre 11 % disent qu'il s'agit de reconnaître le « patrimoine linguistique du Nouveau-Brunswick », et 9 % citent « l'équité, l'égalité ou l'égalité des chances ».

Tableau 3. Soutien en faveur de la *Loi sur les langues officielles* - Question ouverte

Q6 : Quelle serait la raison principale pour laquelle vous êtes pour ce concept?

SOUS-GROUPE : Ceux qui soutiennent la *Loi sur les langues officielles*

Raison du soutien	2009	2021 (n = 642) ²
Le respect de deux langues	29 %	49 %
Le respect du français	8 %	16 %
C'est logique / une réalité du Nouveau-Brunswick	12 %	11 %
Reconnaissance de notre patrimoine linguistique	7 %	11 %
Équité / égalité / égalité des chances	12 %	9 %
Être bilingue / plurilingue est une bonne chose	4 %	7 %
Unifie notre province	2 %	4 %
Recevoir des services dans la langue de son choix	2 %	4 %
Ma famille est francophone / bilingue	4 %	1 %
Donne l'exemple	1 %	1 %
Renforcement de la diversité	-	1 %
Autre / ne sait pas	18 %	11 %

² La somme des pourcentages pourrait dépasser 100 % en raison de réponses multiples.

L'opposition face à la *Loi* provient principalement des répondants anglophones, 24 % d'entre eux déclarant ne pas soutenir la *Loi*. L'opposition face à la *Loi sur les langues officielles* et au bilinguisme provient d'une impression que les services gouvernementaux

coûtent plus cher (30 %), d'une impression que les francophones (27 %) profitent d'un traitement préférentiel, du fait qu'il faut parler français pour obtenir un emploi au gouvernement (18 %) ou de l'idée de forcer les gens à être bilingues (18 %).

Tableau 4. Opposition face à la *Loi sur les langues officielles* - Question ouverte

Q7 : Quelle serait la raison principale pour laquelle vous êtes contre ce concept?

SOUS-GROUPE : Répondants s'opposant à la *Loi sur les langues officielles*

Raison de l'opposition	2009	2021 (n = 128) ³
Augmente le coût des services gouvernementaux	15 %	30 %
Donne une préférence / un privilège aux francophones	13 %	27 %
Nécessité d'être bilingue / de parler français pour obtenir des emplois gouvernementaux	26 %	18 %
Oblige les gens à devenir bilingues / à apprendre le français	11 %	18 %
Manque de respect à notre patrimoine anglais	4 %	9 %
Impôts plus élevés	4 %	7 %
Divise notre province	1 %	5 %
Représente une concession aux intérêts particuliers	1 %	4 %
Injuste / inégal	16 %	4 %
Manque d'occasions d'apprendre le français dans les écoles	-	2 %
Autre	6 %	12 %
Ne sait pas / pas de réponse	3 %	3 %

LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES

En plus d'avoir été interrogés au sujet de leur soutien par rapport au concept d'une législation sur les langues officielles et au bilinguisme, les Néo-Brunswickois ont également été interrogés sur leurs

comportements à l'égard du bilinguisme et des langues officielles, ainsi que sur la façon dont ils perçoivent la relation entre les francophones et les anglophones.

³ La somme des pourcentages pourrait dépasser 100 % en raison de réponses multiples.

Dans l'ensemble, la majorité de Néo-Brunswickois (55 %) estime que leurs comportements à l'égard du bilinguisme et de la législation sur les langues officielles sont demeurés inchangés au cours des dix dernières années. Cette opinion est moins prononcée chez les anglophones (53 %) que chez les francophones (63 %). On constate une augmentation des gens ayant une opinion négative du bilinguisme. En 2009, treize pour cent (13 %) des gens avaient une opinion négative sur la question. En 2021, ce nombre est passé à 24 %.

Cette augmentation est en grande partie due à une attitude négative accrue chez les anglophones. Trois anglophones sur dix ont déclaré avoir eu un comportement plus négatif à l'égard du bilinguisme au cours des dix dernières années (31 %; 20 % « un peu plus négatif » et 11 % « beaucoup plus négatif »), contre seulement 12 % des francophones (9 % « un peu plus négatif » et 3 % « beaucoup plus négatif »).

Figure 6. Comportement à l'égard du bilinguisme et des langues officielles au Nouveau-Brunswick

Q8 : Au cours des 10 dernières années, diriez-vous que votre attitude envers le bilinguisme et les langues officielles est devenue plus positive ou plus négative, ou que votre attitude est demeurée la même?

Changement de comportement	Général		Anglophones		Francophones	
	2009 (n = 600)	2021 (n = 800)	2009 (n = 384)	2021 (n = 506)	2009 (n = 192)	2021 (n = 243)
Beaucoup plus négative	7 %	8 %	9 %	11 %	2 %	3 %
Un peu plus négative	6 %	16 %	9 %	20 %	2 %	9 %
Demeurée la même	57 %	55 %	57 %	53 %	56 %	63 %
Un peu plus positive	16 %	12 %	15 %	11 %	17 %	12 %
Beaucoup plus positive	13 %	8 %	9 %	4 %	22 %	12 %
Ne sait pas / pas de réponse	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %

Les francophones (24 %) sont plus susceptibles que les anglophones (15 %) de déclarer que leur opinion à l'égard du bilinguisme est devenue plus positive au cours des dix dernières années, les francophones étant plus de trois fois plus susceptibles que les anglophones de dire que leur opinion est devenue « beaucoup plus positive » (12 % et 4 %, respectivement).



UN RÉPONDANT SUR QUATRE A DÉCLARÉ QUE SON COMPORTEMENT À L'ÉGARD DU BILINGUISME ET DES LANGUES OFFICIELLES DANS LA PROVINCE EST DEVENU PLUS NÉGATIF AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Tableau 5. Comportement à l'égard du bilinguisme au Nouveau-Brunswick selon la région

Q8 : Au cours des 10 dernières années, diriez-vous que votre attitude envers le bilinguisme et les langues officielles est devenue plus positive ou plus négative, ou que votre attitude est demeurée la même? (n = 800)

Changement de comportement	NE (n = 167)	NO (n = 100)	C (n = 136)	SE (n = 237)	SO (n = 160)
Beaucoup plus négative	10 %	7 %	9 %	7 %	9 %
Un peu plus négative	18 %	10 %	18 %	15 %	16 %
Demeurée la même	52 %	68 %	55 %	52 %	57 %
Un peu plus positive	8 %	8 %	15 %	16 %	11 %
Beaucoup plus positive	13 %	7 %	2 %	9 %	6 %
Ne sait pas / pas de réponse	0 %	0 %	1 %	0 %	1 %

Si l'on examine l'évolution des comportements dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, la proportion la plus élevée de comportements négatifs à l'égard du bilinguisme se trouve dans les régions du Nord-Est (28 % « un peu plus négatif » ou « beaucoup plus négatif ») et du Centre (27 % « un peu plus négatif » ou « beaucoup plus négatif »).

Dans l'ensemble de la province, les Néo-Brunswickois du Nord-Ouest sont les plus susceptibles de dire que leurs comportements à l'égard du bilinguisme n'ont pas changé au cours des dix dernières années (68 %).

LANGUE DE SERVICE – NOUVEAU-BRUNSWICK

En 2002, la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick a été modifiée afin d'inclure une disposition selon laquelle les personnes qui communiquent avec le gouvernement provincial se verront offrir un service dans les deux langues officielles. Cette « offre active de service » prend normalement la forme d'une salutation bilingue ou d'une

autre réponse démontrant la volonté et la capacité du fonctionnaire de fournir un service dans l'une ou l'autre des langues officielles. Cette offre active de service est également couramment utilisée par le gouvernement fédéral et par les sociétés d'État fédérales et provinciales.

Tableau 6. Sensibilisation face à la *Loi sur les langues officielles*

Q9 : Une nouvelle loi sur les langues officielles est entrée en vigueur au Nouveau- Brunswick en 2002. Diriez-vous que ...? (n = 800)

Sensibilisation face à la <i>Loi sur les langues officielles</i>	
Vous pouvez l'expliquer aux autres dans ses détails	1 %
Vous en connaissez les détails	3 %
Vous la connaissez de façon générale, mais non dans les détails	41 %
C'est la première fois que vous en entendez parler	50 %
Ne sait pas / pas de réponse	5 %

Lorsqu'on leur a demandé s'ils connaissaient la *Loi sur les langues officielles*, la moitié des répondants ont indiqué pendant le sondage que c'était la première fois qu'ils en entendaient parler. Quatre personnes sur dix ont déclaré qu'elles connaissaient la *Loi* de façon générale, mais qu'elles n'en connaissaient pas les détails. Seulement 1 % ont répondu qu'ils se sentaient suffisamment à l'aise pour expliquer la *Loi* à d'autres personnes.

Les francophones connaissent mieux la *Loi* (50 %) que les anglophones (38 %). Les niveaux de sensibilisation étaient semblables dans toute la province : 41 % à 45 % des Néo-Brunswickois déclarent qu'ils connaissaient la *Loi* de façon générale, mais pas en détail. Le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick fait exception, où seulement 33 % des répondants connaissaient la *Loi* de façon générale, et 59 % des gens de cette région ont déclaré en avoir entendu parler pour la première fois dans le cadre du sondage.

La connaissance de cette législation varie en fonction de l'âge : les plus jeunes (18-34 ans) sont moins au courant de la *Loi*, 68 % en ont entendu parler pour la première fois dans le cadre du sondage, tandis que seulement 51 % des 25-54 ans et 40 % des plus de 55 ans ont déclaré en avoir entendu parler pour la première fois dans le cadre du sondage.

Pour avoir une idée de la compréhension qu'ont les Néo-Brunswickois de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons demandé aux répondants qui ont indiqué qu'ils connaissaient au moins la *Loi* de façon générale de décrire ses principaux objectifs. Dans l'ensemble, les réponses ont été très positives. La majorité (34 %) des Néo-Brunswickois sont d'accord pour dire que l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* est de faire en sorte que les résidents puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix. Plus d'un quart (27 %) des répondants croient que la *Loi* sert à promouvoir le respect égal du français et de l'anglais au Nouveau-Brunswick.

Tableau 7. Connaissance de la *Loi sur les langues officielles*

Q10 : Quel est l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick?

SOUS-GROUPE : Ceux qui connaissaient au moins la *Loi* de façon générale (n = 379)

Objectif principal de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	
Veiller à ce que les résidents puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix	34 %
Accorder un respect égal au français et à l'anglais au Nouveau-Brunswick	27 %
Reconnaître l'égalité des francophones au Nouveau-Brunswick	9 %
Faire en sorte que tous les résidents du Nouveau-Brunswick soient bilingues	7 %
Donner un avantage aux francophones	2 %
Créer des emplois pour les personnes bilingues	2 %
Gaspiller l'argent des contribuables	1 %
Autre	2 %
Ne sait pas / pas de réponse	16 %

La compréhension de l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* varie d'une région de la province à l'autre. Plus d'un tiers des répondants du Centre (42 %), du Nord-Est (36 %) et du Sud-Est (34 %) du Nouveau-Brunswick ont indiqué que la *Loi* veille à ce que les Néo-Brunswickois puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix. Parmi les autres réponses fréquentes : accorder un respect égal au français et à l'anglais au Nouveau-Brunswick (17 % à 35 %

dans toutes les régions) et reconnaître l'égalité des francophones au Nouveau-Brunswick (un maximum de 13 % dans le Centre). Les trois réponses les plus citées de chaque région sont mises en évidence dans le tableau 8, ci-dessous. Il convient de noter que dans plusieurs régions, un répondant sur cinq n'était pas certain de l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles*, bien que cette personne ait indiqué précédemment qu'elle connaissait au moins la *Loi* de façon générale.

Tableau 8. Connaissance de la *Loi sur les langues officielles*

Q10 : Quel est l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick?

SOUS-GROUPE : Ceux qui connaissaient au moins la *Loi* de façon générale (n = 379)

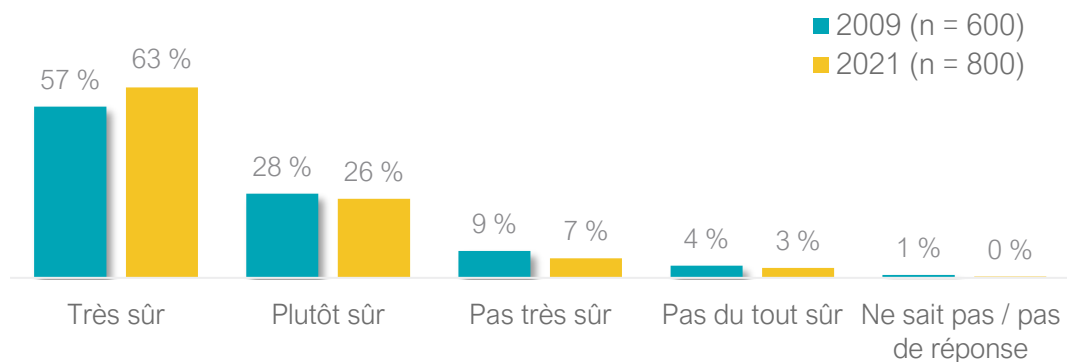
Objectif principal de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	NE	NO	C	SE	SO
Veiller à ce que les résidents puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix	36 %	26 %	42 %	34 %	23 %
Accorder un respect égal au français et à l'anglais au Nouveau-Brunswick	17 %	33 %	27 %	29 %	35 %
Reconnaître l'égalité des francophones au Nouveau-Brunswick	9 %	10 %	13 %	8 %	6 %
Faire en sorte que tous les résidents du Nouveau-Brunswick soient bilingues	12 %	10 %	4 %	6 %	5 %
Donner un avantage aux francophones	2 %	0 %	3 %	2 %	5 %
Créer des emplois pour les personnes bilingues	6 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Gaspiller l'argent des contribuables	6 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Autre	1 %	0 %	3 %	1 %	5 %
Ne sait pas / pas de réponse	13 %	21 %	7 %	20 %	20 %

La *Loi sur les langues officielles* veille à ce que les Néo-Brunswickois puissent recevoir des services gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, les résultats révèlent qu'il y a peu de changement par rapport aux

résultats de 2009. En 2021, 89 % des Néo-Brunswickois avaient au moins un peu confiance qu'ils pouvaient recevoir des services dans la langue officielle de leur choix, comparativement à 85 % en 2009.

Figure 7. Niveau de confiance : être en mesure de recevoir du service dans la langue de son choix

Q11 : Diriez-vous que vous êtes ____ de pouvoir recevoir les services des ministères et des organismes provinciaux de votre région dans la langue officielle de votre choix?



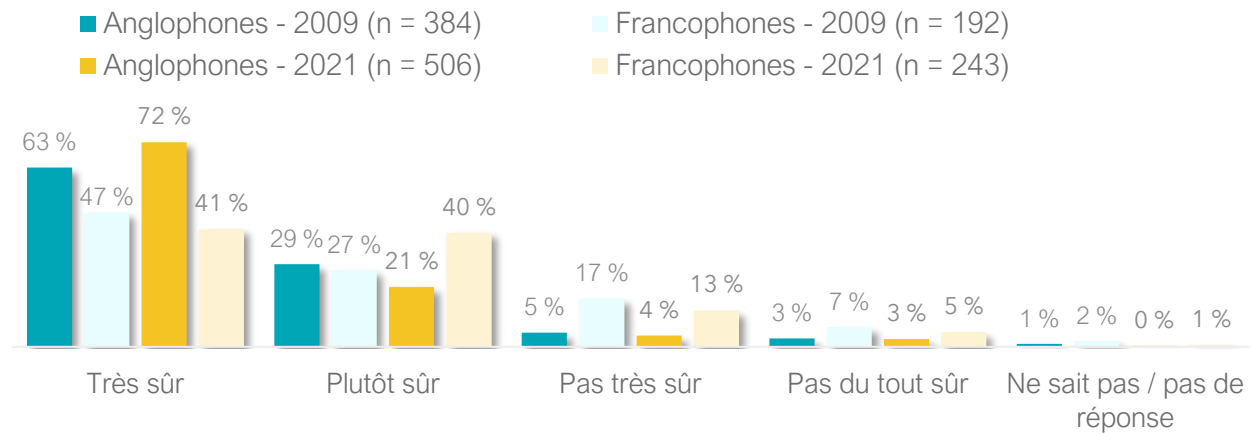
Les francophones continuent d'être un peu moins certains d'être en mesure de recevoir des services de la part des ministères et organismes provinciaux dans la langue officielle de leur choix. Cependant, les résultats suggèrent une certaine amélioration.

En 2021, 81 % des francophones étaient au moins assez certains de pouvoir recevoir un

service dans la langue de leur choix, par rapport à 74 % en 2009. Bien que cette augmentation ne soit pas statistiquement significative, cette observation suggère que la certitude qu'on les gens d'être en mesure de recevoir des services dans la langue de leur choix se dirige dans la bonne direction, c'est-à-dire qu'elle est en augmentation chez les francophones.

Figure 8. Service selon la langue maternelle

Q11 : Diriez-vous que vous êtes ____ de pouvoir recevoir les services des ministères et des organismes provinciaux de votre région dans la langue officielle de votre choix?



Chez les Néo-Brunswickois, il existe des différences régionales notables quant au niveau de certitude d'être en mesure de recevoir des services gouvernementaux dans la langue de son choix. C'est dans la région du Nord-Est que l'on trouve le niveau de certitude le plus bas pour ce qui est d'être en mesure de recevoir des services gouvernementaux dans une langue donnée (dans l'ensemble, 83 %

des gens sont au moins « assez certains »). La densité de la population francophone de la région du Nord-Est pourrait expliquer cette observation. À noter qu'à l'extérieur des régions du Nord de la province, au moins 90 % des Néo-Brunswickois étaient au moins assez certains d'être en mesure de recevoir des services dans la langue de leur choix.

Tableau 9. Service par région

Q11 : Diriez-vous que vous êtes ____ de pouvoir recevoir les services des ministères et des organismes provinciaux de votre région dans la langue officielle de votre choix? (n = 800)

Niveau de certitude	NE (n = 167)	NO (n = 100)	C (n = 136)	SE (n = 237)	SO (n = 160)
Très sûr	54 %	61 %	73 %	64 %	65 %
Plutôt sûr	29 %	26 %	23 %	26 %	28 %
Sûr	83 %	87 %	96 %	90 %	93 %
Pas très sûr	10 %	8 %	2 %	6 %	6 %
Pas du tout sûr	6 %	4 %	2 %	4 %	1 %
Ne sait pas / pas de réponse	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %

Il est important que les Néo-Brunswickois connaissent leurs droits linguistiques. La *Loi sur les langues officielles* fournit un cadre de prestation de services qui vise à préserver le bilinguisme au Nouveau-Brunswick. En plus de mesurer le niveau de sensibilisation des Néo-Brunswickois face aux objectifs de la *Loi* et leur

niveau de confiance en elle en tant qu'instrument juridique, nous avons demandé aux participants d'indiquer les institutions et les organismes qui, selon eux, sont juridiquement tenus de fournir des services dans la langue officielle de leur choix.

Tableau 10. Connaissance des droits

Q12-Q18 : Veuillez me dire, parmi les établissements ou les organisations qui suivent, lesquels ont l'obligation juridique de fournir leurs services dans la langue officielle de votre choix. (n = 800)

	Pourcentage de « Oui »
Les ministères et organismes du gouvernement provincial	94 %
Les ministères et organismes du gouvernement fédéral	93 %
La police	93 %
Les tribunaux	92 %
L'hôpital de votre localité	92 %
Énergie NB	81 %
Les banques et caisses populaires	61 %

La grande majorité des répondants pensent que la *Loi* oblige les ministères et organismes du gouvernement provincial (94 %), les ministères et organismes du gouvernement fédéral (93 %), la police (93 %), les tribunaux

(92 %) et les hôpitaux locaux (92 %) à fournir des services dans la langue officielle choisie par leur public. Pour ces institutions, les différences régionales étaient minuscules.

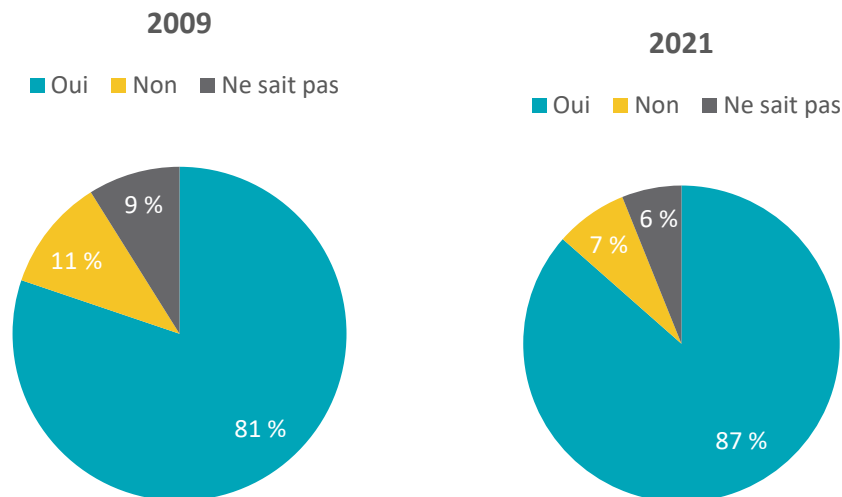
Les répondants étaient plus incertains quant à l'obligation des banques et des caisses populaires ou d'Énergie NB de fournir des services dans la langue officielle de leur choix (14 % et 10 %, respectivement). Bien qu'il ne s'agisse pas d'un chiffre très élevé, ce taux d'incertitude est nettement supérieur à celui des autres institutions et organisations⁴ (tous les autres 3 % - 7 %). En ce qui concerne les différences régionales, il existe des disparités notables à savoir si les banques et les caisses populaires sont incluses dans la *Loi*. Un minimum de 49 % des répondants de la région du Sud-Ouest et un maximum de 73 % des répondants de la région du Nord-Est ont déclaré que les banques et les caisses populaires ont l'obligation juridique de fournir des services dans la langue officielle de leur choix. Malgré ces différences régionales, les banques et les caisses populaires n'ont

aucune obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* en 2002, les personnes qui communiquent avec les bureaux des ministères et organismes du gouvernement provincial doivent se voir offrir de façon proactive la possibilité de traiter avec ces bureaux en français ou en anglais. Près de neuf Néo-Brunswickois sur dix (87 %) se souviennent qu'on leur a offert un service dans l'une ou l'autre des langues la dernière fois qu'ils ont communiqué avec un ministère ou un organisme provincial, une augmentation de 6 % par rapport à 2009. Moins d'un Néo-Brunswickois sur dix (7 %) a déclaré ne pas avoir reçu cette offre active de service, et un pourcentage similaire (6 %) n'a pas pu ou voulu répondre à cette question.

Figure 9. Offre de l'une ou l'autre des langues officielles (bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Q19 : La dernière fois que vous avez communiqué avec un bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick, vous a-t-on offert d'être servi en français ou en anglais? (n=784)⁵



⁴ Les autres organisations comprennent les hôpitaux locaux, la police, les tribunaux et les ministères et organismes des gouvernements fédéral et provincial.

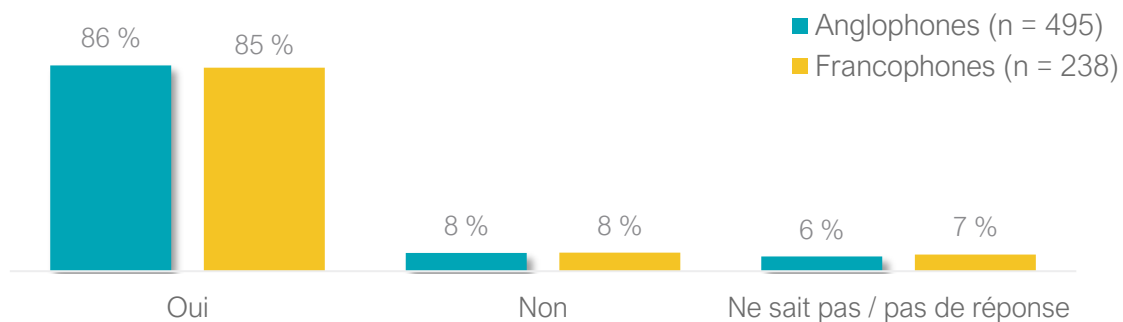
⁵ Ne comprend pas les personnes qui n'avaient jamais communiqué avec un bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Presque le même pourcentage de francophones (85 %) et d'anglophones (86 %) ont répondu qu'on leur avait offert la possibilité de traiter avec ce bureau dans la langue de leur choix. Il s'agit d'une légère augmentation

par rapport à 2009, non statistiquement significative, tant pour les francophones que pour les anglophones (3 % et 6 %, respectivement).

Figure 10. Offre de l'une ou l'autre des langues officielles selon la langue maternelle (bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Q19 : La dernière fois que vous avez communiqué avec un bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick, vous a-t-on offert d'être servi en français ou en anglais?

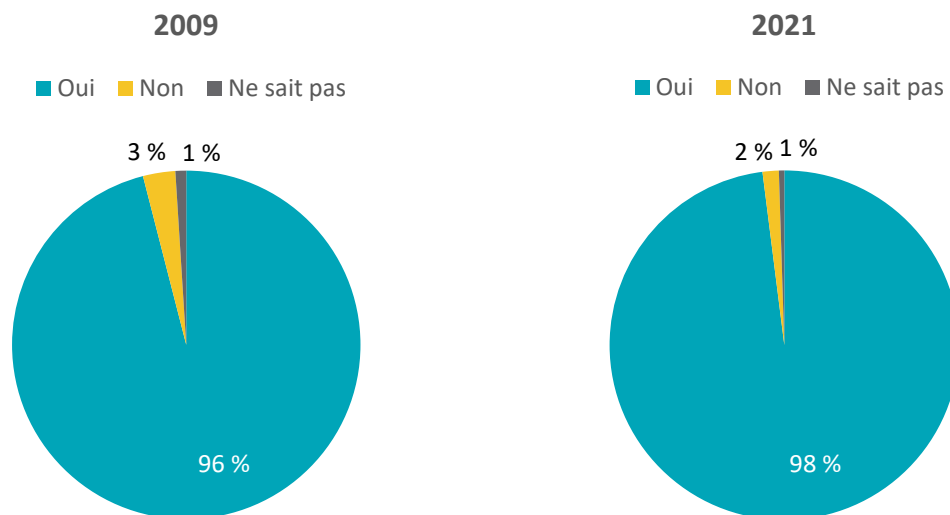


Les réponses étaient assez uniformes d'une région à l'autre. La plupart des répondants ont indiqué qu'on leur avait offert la possibilité de communiquer avec un bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick en français ou en anglais. Presque tous les répondants ont aussi déclaré avoir été en mesure de recevoir un service dans la langue

de leur choix (98 %), une légère augmentation par rapport à 2009. Les réponses les plus faibles ont été obtenues dans la région du Nord-Est, mais même dans cette région, un pourcentage stupéfiant de l'ordre de 95 % des personnes interrogées a déclaré être en mesure de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

Figure 11. Égalité d'accès aux langues (bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Q20 : Avez-vous été en mesure de recevoir les services dans la langue officielle de votre choix? (n = 737)



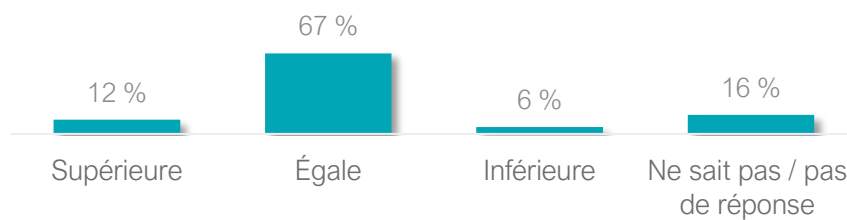
Près de sept personnes sur dix (67 %) ont déclaré qu'elles pensaient que la qualité du service reçu était la même que celle qu'elles auraient reçue si elles avaient choisi l'autre langue. Une personne sur dix (12 %) pense

que le service qu'elle a reçu était meilleur que celui qu'elle aurait reçu dans une autre langue. Six pour cent (6 %) ont indiqué que le service était pire, et 16 % étaient incertains.

Figure 12. Impression d'égalité des services (bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Q21 : Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

SOUS-GROUPE : Personnes ayant pu recevoir du service dans la langue officielle de leur choix (bureau du GNB) (n = 722)



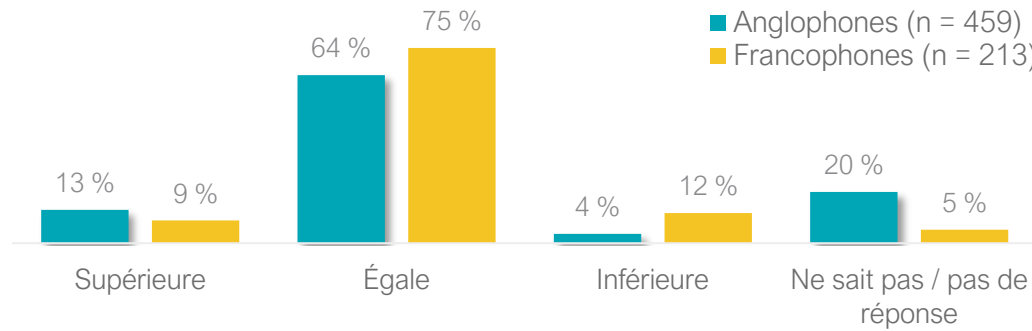
Les trois quarts (75 %) des francophones ayant reçu un service dans la langue de leur choix ont déclaré que la qualité du service aurait été la même en anglais. Moins d'anglophones (64 %) ont déclaré que la qualité du service reçu en anglais aurait été la même en français. Comparativement aux anglophones (4 %), les francophones ont plus souvent déclaré que la qualité du service reçu

dans la langue de leur choix était inférieure à celle du service qu'ils auraient reçu dans l'autre langue officielle (12 %). Les anglophones ont plus souvent déclaré ne pas être certains si la qualité du service offert dans la langue de leur choix était meilleure, identique, ou pire que celle du service qu'ils recevraient dans l'autre langue officielle (20 % étaient incertains, contre 5 % de francophones).

Figure 13. Impression d'égalité des services selon la langue maternelle (bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Q21 : Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

SOUS-GROUPE : Personnes ayant pu recevoir du service dans la langue officielle de leur choix (bureau du GNB)



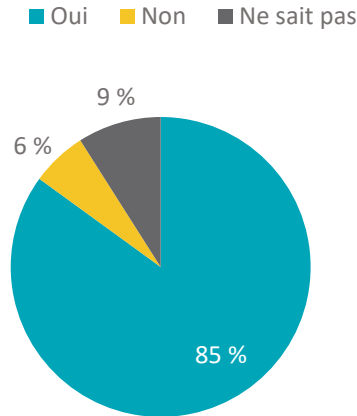
On a également demandé aux répondants d'évaluer l'expérience qu'ils ont eue avec les bureaux du gouvernement du Canada. Les résultats sont semblables à ceux observés pour les bureaux du gouvernement provincial. La plupart des répondants (85 %) ont indiqué que le bureau avec lequel ils ont communiqué leur a offert de les servir en français ou en anglais. Ce nombre est presque le même que celui des répondants ayant indiqué que les bureaux du gouvernement du Nouveau-Brunswick leur offraient un service en français ou en anglais (87 %). Tout comme pour les bureaux du gouvernement provincial, une minorité de répondants ont indiqué qu'on ne leur avait pas offert la possibilité d'interagir en

français ou en anglais (6 % pour les bureaux du gouvernement fédéral, 7 % pour les bureaux du gouvernement provincial). Les réponses étaient semblables chez les francophones et les anglophones.

Les réponses varient selon les régions de la province, 10 % des répondants du Nord-Est et du Nord-Ouest ont déclaré qu'on ne leur a pas activement offert des services dans la langue officielle de leur choix. Cette proportion était nettement plus élevée que dans les autres régions de la province (2 % dans le Centre, 4 % dans le Sud-Est et 6 % dans le Sud-Ouest). Toutefois, toutes les comparaisons n'étaient pas statistiquement significatives.

Figure 14. Offre de l'une ou l'autre des langues officielles (bureau du gouvernement du Canada)

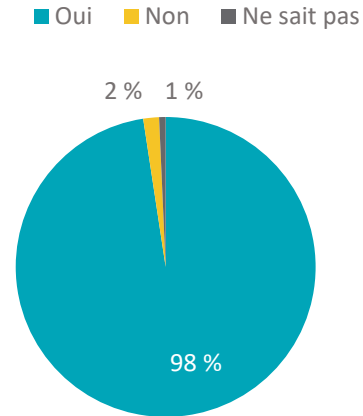
Q22 : La dernière fois que vous avez communiqué avec un bureau du gouvernement du Canada, vous a-t-on offert d'être servi en français ou en anglais? (n = 722)



Bien que 85 % des répondants aient indiqué qu'on leur avait offert la langue de leur choix, 98 % d'entre eux ont déclaré avoir été en mesure de recevoir un service dans cette langue. Seulement 2 % des répondants ont indiqué ne pas avoir été en mesure de recevoir du service dans la langue de leur choix, et 1 % étaient incertains. Ces résultats sont pratiquement les mêmes que ceux liés aux bureaux du gouvernement provincial.

Figure 15. Égalité d'accès aux langues (bureau du gouvernement du Canada)

Q23 : Avez-vous été en mesure de recevoir les services dans la langue de votre choix? (n = 701)



Lorsqu'on leur a demandé de comparer la qualité du service fourni par le gouvernement fédéral dans les deux langues, près des trois quarts (73 %) des répondants ont estimé que la qualité du service serait la même s'ils choisissaient l'autre langue officielle. Cette proportion est plus élevée que celle des personnes estimant que la qualité du service offert par un bureau du gouvernement provincial serait la même dans la langue autre que leur langue de choix (67 %).

Figure 16. Impression d'égalité des services (bureau du gouvernement du Canada)

Q24 : Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

SOUS-GROUPE : Personnes ayant pu recevoir du service dans la langue officielle de leur choix (bureau du gouvernement du Canada) (n = 686)

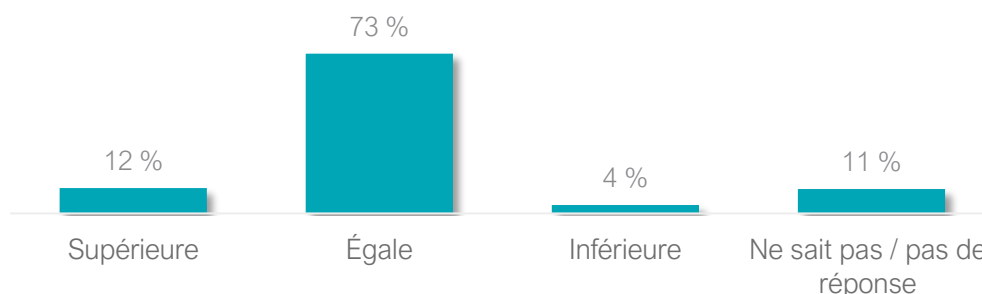
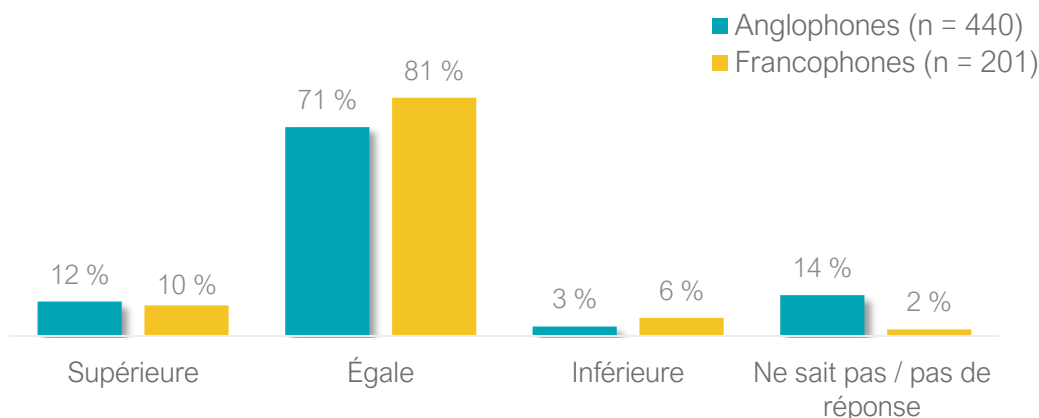


Figure 17. Impression d'égalité des services selon la langue maternelle (bureau du gouvernement du Canada)

Q24 : Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

SOUS-GROUPE : Personnes ayant pu recevoir du service dans la langue officielle de leur choix (bureau du gouvernement du Canada)

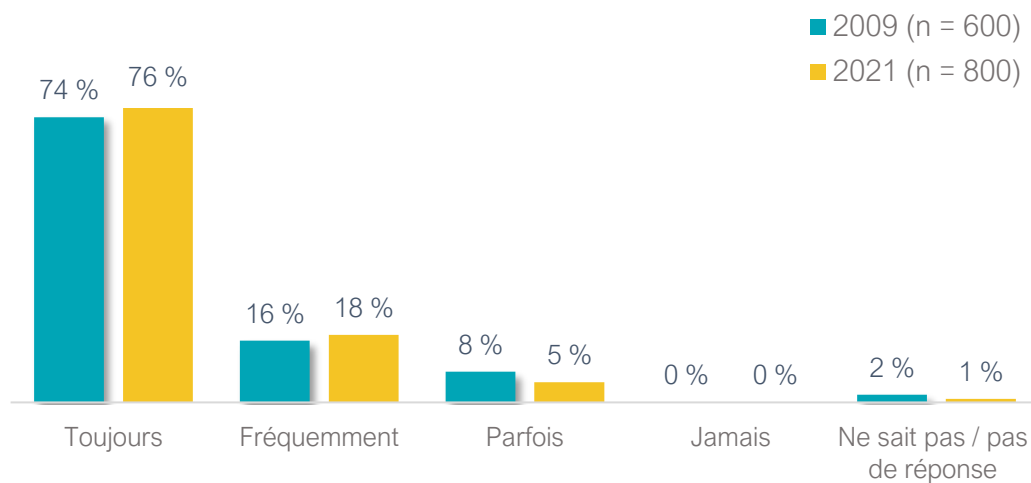


Les résultats du sondage indiquent que les Néo-Brunswickois perçoivent la qualité des services offerts par le gouvernement fédéral comme étant plus normalisée, peu importe la langue utilisée, que les services offerts par les bureaux du gouvernement provincial. Cette tendance se confirme tant chez les francophones que chez les anglophones. Les anglophones ont plus souvent déclaré que la qualité du service offert dans un bureau du gouvernement fédéral (71 %) ou dans un

bureau du gouvernement provincial (64 %) serait la même dans la langue qui n'est pas leur langue de choix. Les résultats étaient semblables pour les francophones, ne montrant pas une différence significative : 81 % ont déclaré qu'ils recevraient la même qualité de service dans un bureau du gouvernement fédéral dans la langue qui n'est pas leur langue de choix et 75 % avaient la même opinion en ce qui concerne le gouvernement provincial.

Figure 18. Égalité d'accès aux langues - Contact initial (gouvernement provincial)

Q25 : Un des changements introduits par la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick de 2002 est que les organisations provinciales ont l'obligation de vous offrir le choix d'avoir les services en français ou en anglais lors de votre première communication avec eux. En général, quand vous communiquez avec un ministère ou un organisme du gouvernement provincial, la police ou un hôpital, recevez-vous les services dans la langue de votre choix?

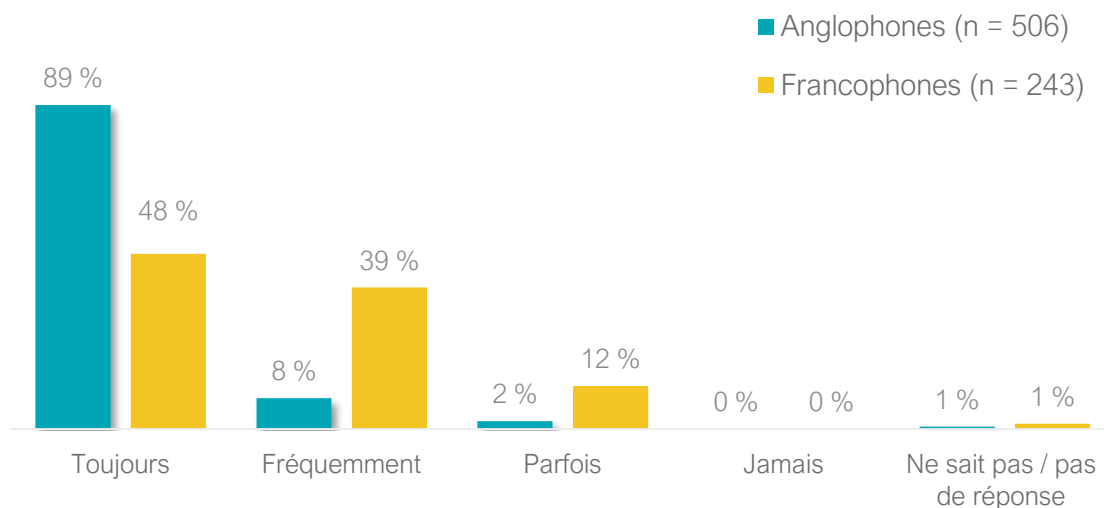


Lorsque l'on explique que l'on doit offrir un service en français ou en anglais quand une personne communique pour la première fois avec un organisme provincial, on ne note pas de différences majeures entre les réponses de 2009 et de 2021. Le trois quarts (76 %) des

répondants ont indiqué qu'on leur propose toujours un service dans la langue de leur choix, deux sur dix (18 %) ont indiqué qu'on leur propose souvent, 5 % ont répondu qu'on leur propose parfois, et 1 % ne savent pas ou n'ont pas répondu.

Figure 19. Égalité d'accès aux langues - Contact initial selon la langue maternelle (gouvernement provincial)

Q25 : Un des changements introduits par la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick de 2002 est que les organisations provinciales ont l'obligation de vous offrir le choix d'avoir les services en français ou en anglais lors de votre première communication avec eux. En général, quand vous communiquez avec un ministère ou un organisme du gouvernement provincial, la police ou un hôpital, recevez-vous les services dans la langue de votre choix?



Nous avons demandé aux répondants à quelle fréquence on leur propose de choisir leur langue de préférence. On constate des écarts importants entre les répondants francophones et anglophones lorsqu'ils communiquent avec un organisme provincial. Les anglophones déclarent plus souvent qu'ils sont toujours en mesure de recevoir un service dans la langue de leur choix (89 %), contre un peu moins de la moitié (48 %) des francophones. Il est à

noter que pour les francophones, cela représente une baisse de 8 % par rapport à 2009 (56 %). La majorité des francophones (87 %) sont souvent ou toujours en mesure de recevoir des services dans la langue de leur choix, ce qui représente une baisse par rapport à 2009, année où 94 % des francophones ont déclaré être souvent ou toujours en mesure de recevoir des services dans la langue de leur choix.

Tableau 11. Dépôt d'une plainte

Q26 : Si on ne respectait pas vos droits linguistiques et que vous décidiez de vous plaindre, à qui vous plaindriez-vous? (n = 800) ⁶

	Total NB (n = 800)	Anglophones (n = 506)	Francophones (n = 243)
Au bureau PROVINCIAL du Commissaire aux langues officielles	16 %	15 %	19 %
À un élu (député fédéral, député provincial, maire, etc.) *	15 %	19 %	8 %
À un superviseur ou un gestionnaire de l'organisation concernée	12 %	13 %	9 %
Au bureau FÉDÉRAL du Commissaire aux langues officielles	5 %	4 %	7 %
À l'ombudsman	3 %	3 %	4 %
Au bureau du Commissaire aux langues officielles (non précisé)	2 %	2 %	4 %
À une organisation des droits de la personne	2 %	2 %	2 %
À la police	1 %	1 %	1 %
À des amis, de la famille ou des voisins	1 %	1 %	0 %
À un avocat	1 %	-	1 %
Autre	3 %	2 %	3 %
Personne / ne ferait pas de plainte	9 %	8 %	12 %
Ne sait pas / pas de réponse	39 %	36 %	42 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils feraient si leurs droits linguistiques n'étaient pas respectés, près de quatre répondants sur dix ont répondu qu'ils n'étaient pas certains (39 %) et 9 % ont déclaré qu'ils ne déposeraient pas de plainte et ne parleraient à personne. Les réponses les plus fréquentes étaient les suivantes : communiquer avec le Commissariat aux langues officielles de la province (16 %); communiquer avec un

représentant élu, comme un maire ou un député (15 %); ou communiquer avec un superviseur ou un gestionnaire de l'organisme où ils recevaient le service (12 %). Les anglophones étaient plus susceptibles que les francophones de déclarer qu'ils communiqueraient avec un élu (19 % et 8 %, respectivement).

⁶ La somme des pourcentages pourrait dépasser 100 % en raison de réponses multiples.

LANGUE ET ÉDUCATION

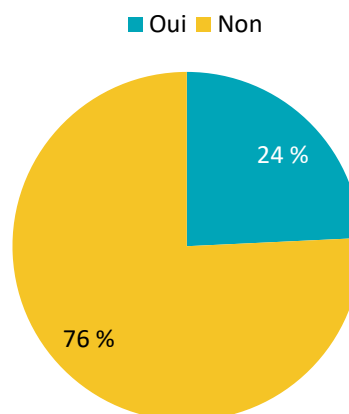
La qualité de l'enseignement du français et de l'anglais dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick, y compris l'accès des élèves à l'enseignement dans leur langue non maternelle, a fait l'objet de nombreuses discussions et de nombreux débats. Dans cette section de l'étude, nous examinons l'importance pour les systèmes scolaires francophones et anglophones de la province d'offrir de l'enseignement dans l'autre langue officielle.

Près d'un quart (24 %) des répondants ont indiqué avoir des enfants qui fréquentent actuellement le système scolaire public du Nouveau-Brunswick. Parmi ceux-ci, 42 % ont déclaré que leurs enfants sont inscrits dans un programme de langue anglaise, 38 % ont déclaré qu'ils sont inscrits dans un programme d'immersion française, et 23 % ont répondu que leurs enfants sont dans un programme de langue française.

Si l'on examine les données régionales, l'inscription aux programmes de langue française est plus élevée chez les enfants des régions du nord de la province (43 % dans le Nord-Est et 38 % dans le Nord-Ouest).

Figure 20. Fréquentation de l'école publique

Q27 : Avez-vous des enfants qui fréquentent le système scolaire public du Nouveau-Brunswick? (n = 800)



Les autres régions favorisent les programmes d'immersion française (39 % - 45 %) ou de langue anglaise (35 % - 59 %) par rapport aux programmes de langue française (4 % - 28 %). Dans la région Centrale, les inscriptions aux programmes d'anglais (46 %) et d'immersion française (45 %) étaient égales, tandis que le Sud-Est favorisait légèrement les programmes d'immersion française (44 % contre 35 %) et le Sud-Ouest, les programmes d'anglais (59 % contre 39 %).

Tableau 12. Inscription aux programmes scolaires par région

Q28 : Sont-ils inscrits dans un programme de langue anglaise, un programme d'immersion française ou un programme de langue française?

SOUS-GROUPE : Répondants ayant des enfants fréquentant actuellement le système scolaire public du Nouveau-Brunswick (n = 182)

	Total NB	NE	NO	C	SE	SO
Programme de langue anglaise	42 %	35 %	27 %	46 %	35 %	59 %
Programme d'immersion française	38 %	22 %	35 %	45 %	44 %	39 %
Programme de langue française	23 %	43 %	38 %	16 % *	28 %	4 % **
Ne sait pas / pas de réponse	1 %	3 %	-	-	-	2 %

* Indique une différence importante avec le NE

** Indique une différence importante avec NE et NO

On a demandé aux Néo-Brunswickois d'évaluer la qualité de l'enseignement des langues du système scolaire public de la province. Les résultats indiquent une perception plus positive de l'enseignement de l'anglais par rapport à l'enseignement du français.

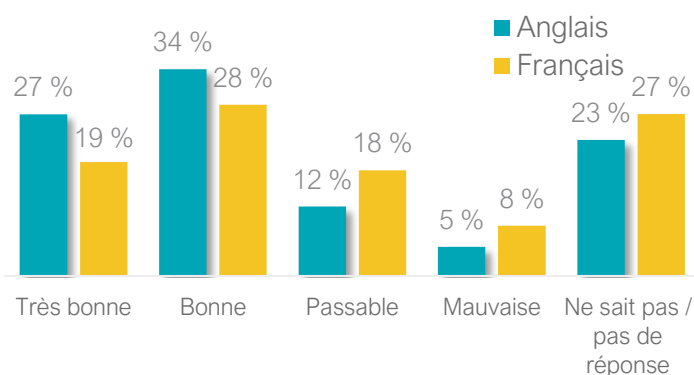
Six personnes sur dix (61 %) ont évalué de façon positive la qualité de l'enseignement de l'anglais, 27 % l'ont qualifiée de « très bonne » et 34 % de « bonne ». En revanche, moins de la moitié (47 %) des répondants évaluent positivement la qualité de l'enseignement du français, 19 % l'ont qualifiée de « très bonne » et 28 % de « bonne ».

Une part importante des participants (27 % pour l'enseignement du français et 23 % pour l'enseignement de l'anglais) n'était pas certains de la qualité de l'enseignement des langues.

Les francophones et les anglophones ont déclaré avoir une opinion positive de l'enseignement de l'anglais, mais les réponses ont divergé quant à leur évaluation de l'enseignement du français. Deux tiers des francophones ont déclaré que la qualité de

Figure 21. Perception de la qualité de l'enseignement des langues selon la langue maternelle

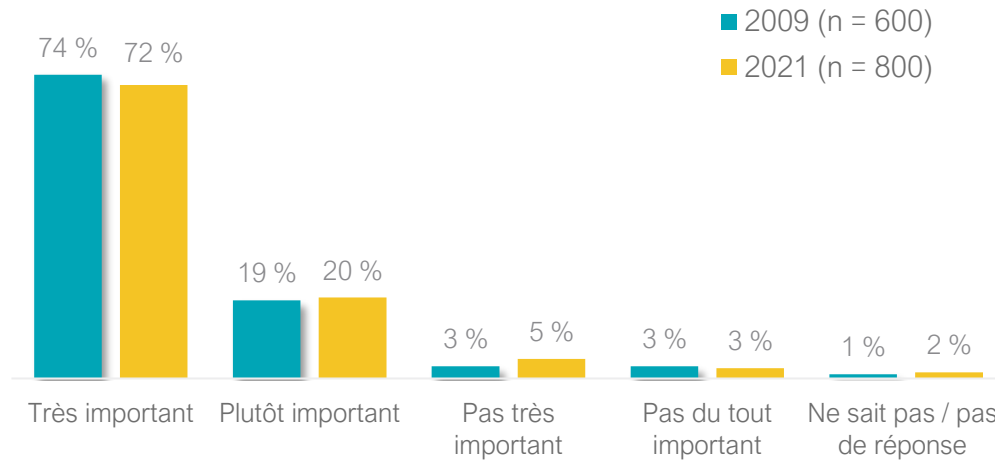
Q29/30 : Quelle cote attribueriez-vous à la qualité du français/de l'anglais comme langue d'enseignement dans nos écoles publiques? Serait-ce... (n = 800)



l'enseignement du français était « bonne » ou « très bonne » (66 %), ce qui est nettement supérieur à la proportion d'anglophones ayant déclaré que la qualité de l'enseignement du français était « bonne » ou « très bonne » (40 %). Cet écart est en grande partie attribuable à une proportion plus élevée d'anglophones qui étaient incertains de la qualité de l'enseignement du français (31 %, comparativement à 14 % pour les francophones).

Figure 22. Perception de la qualité de l'enseignement des langues selon l'année

Q31 : Croyez-vous qu'il soit ____ que l'enseignement dans l'autre langue officielle soit offert dans les écoles du Nouveau-Brunswick?



La majorité (92 %) des Néo-Brunswickois interrogés estiment qu'il est important que l'enseignement dans l'autre langue officielle soit offert dans les écoles du Nouveau-Brunswick (72 % « très important » et 20 % « assez important »). Alors que les francophones et les anglophones étaient d'accord pour dire qu'il est important que l'enseignement dans l'autre langue officielle soit offert, plus de francophones ont indiqué que c'était important (96 %, contre 89 % pour

les anglophones). Ils ont aussi indiqué plus souvent que c'était « très important » (82 %, contre 65 % pour les anglophones), alors que les anglophones ont plus souvent indiqué que c'était « assez important » (24 %, contre 13 % pour les francophones). Les réponses étaient similaires à celles de 2009, où 93 % des répondants estimaient qu'il était important que l'enseignement soit offert dans l'autre langue officielle (99 % chez les francophones et 91 % chez les anglophones).

Tableau 13. Importance de la disponibilité de l'enseignement des langues selon la langue maternelle

Q31 : Croyez-vous qu'il soit ____ que l'enseignement dans l'autre langue officielle soit offert dans les écoles du Nouveau-Brunswick? (n = 800)

	Total NB	Anglophones	Francophones
Très important *	72 %	65 %	82 %
Plutôt important *	20 %	24 %	13 %
Important *	92 %	89 %	96 %
Pas très important	5 %	6 %	4 %
Pas important du tout	2 %	4 %	0 %
Ne sait pas / pas de réponse	2 %	2 %	0 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

QUESTIONS COMPORTEMENTALES SUR LA LANGUE ET LA SOCIÉTÉ

Cette étude a également permis de sonder un certain nombre de comportements à l'égard de la langue et de la société au Nouveau-Brunswick. La première question de cette section demandait aux répondants dans quelle mesure ils étaient d'accord avec l'affirmation

suivante : « La relation entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick est plus positive aujourd'hui qu'il y a 10 ans. »

Dans l'ensemble, six personnes sur dix (60 %) étaient d'accord avec cette affirmation.

Tableau 14. Relations entre francophones et anglophones selon la langue maternelle

Q32 : Êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : Les relations entre les francophones et les anglophones de ma région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans.

	Total NB (n = 800)	Anglophones (n = 506)	Francophones (n = 243)
Fortement d'accord *	17 %	14 %	23 %
Quelque peu d'accord	43 %	44 %	43 %
D'accord *	60 %	58 %	66 %
Quelque peu en désaccord	21 %	21 %	22 %
Fortement en désaccord	9 %	10 %	9 %
Ne sait pas / pas de réponse *	10 %	11 %	3 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

Parmi les répondants estimant que la relation entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick s'est améliorée au cours de la dernière décennie (n = 481), un tiers estiment que cette relation est plus positive parce que la sensibilisation et la compréhension ont augmenté (34 %). Parmi les autres raisons couramment invoquées afin d'expliquer pourquoi cette relation est plus

positive aujourd'hui qu'il y a 10 ans, on peut citer : plus de personnes bilingues (15 %) et une meilleure communication (10 %). Les francophones ont plus souvent cité le fait que davantage de personnes deviennent bilingues pour expliquer l'amélioration de cette relation (22 % chez les francophones, 12 % chez les anglophones).

Tableau 15. Raisons pour lesquelles les relations entre les francophones et les anglophones se sont améliorées selon la langue maternelle

Q33 : Pourquoi pensez-vous que les relations entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick sont plus positives aujourd'hui qu'il y a 10 ans?

SOUS-GROUPE : Répondants estimant que cette relation est plus positive aujourd'hui qu'il y a 10 ans. (n = 481)

	Total NB (n = 481)	Anglophones (n = 290)	Francophones (n = 161)
Il y a plus de sensibilisation et de compréhension	34 %	36 %	31 %
Plus de personnes deviennent bilingues *	15 %	12 %	22 %
Amélioration de la communication	10 %	9 %	13 %
Plus de services et d'information sont maintenant offerts dans les deux langues	8 %	9 %	6 %
Encouragement et mise en œuvre du bilinguisme de la part du gouvernement	6 %	5 %	7 %
Avancées technologiques	2 %	2 %	1 %
Autre	18 %	16 %	19 %
Ne sait pas / pas de réponse	20 %	23 %	16 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

Parmi les répondants qui pensent que les relations entre les deux communautés ne se sont pas améliorées au cours de la dernière décennie, plus d'un tiers (36 %) pensent que cela est dû à une division de la communauté et des systèmes. Cette réponse a été donnée plus souvent par les francophones (48 %) que par les anglophones (30 %). Près de deux personnes sur dix (17 %) pensent que la relation ne s'est pas améliorée en raison de l'injustice en matière de revenus/possibilités d'emploi liée à la discrimination linguistique.

Cette réponse a été donnée plus souvent par les anglophones (22 %) que par les francophones (6 %). Parmi les autres réponses fréquemment mentionnées : penser que les membres de la communauté de l'autre langue officielle ont droit à des avantages (11 %), la province souffre d'un manque au niveau de l'acceptation et de la compréhension mutuelle (9 %), il existe un mandat de bilinguisme forcé (7 %) et les membres de l'une ou de l'autre communauté sont victimes de discrimination (7 %). Toutes les autres réponses ont été fournies par moins de 5 % des répondants.

Tableau 16. Raisons pour lesquelles les relations entre les francophones et les anglophones ne se sont pas améliorées selon la langue maternelle

Q34 : Pourquoi pensez-vous que les relations entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick ne sont pas aussi positives aujourd'hui qu'il y a 10 ans?

SOUS-GROUPE : Répondants estimant que cette relation n'est pas aussi positive aujourd'hui qu'il y a 10 ans. (n = 249)

	Total NB (n = 249)	Anglophones (n = 165)	Francophones (n = 75)
Division de la communauté et des systèmes *	36 %	30 %	48 %
Injustice en matière de revenus/possibilités d'emploi liée à la discrimination linguistique *	17 %	22 %	6 %
Les francophones/anglophones pensent avoir droit à certaines choses	11 %	13 %	4 %
Manque au niveau de l'acceptation et de la compréhension mutuelle	9 %	7 %	14 %
Discrimination contre les francophones/anglophones	7 %	7 %	8 %
Il existe un mandat de bilinguisme forcé	7 %	8 %	3 %
Il n'y a pas assez de services et d'information offerts dans les deux langues *	4 %	2 %	9 %
Manque d'éducation en matière de langue française/anglaise	4 %	5 %	2 %
Autre	1 %	1 %	0 %
Ne sait pas / pas de réponse	5 %	5 %	5 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

On a demandé aux répondants dans quelle mesure ils sont d'accord avec divers énoncés concernant le Nouveau-Brunswick et le bilinguisme. Au moins huit répondants sur dix étaient d'accord avec les affirmations suivantes : j'aime vivre au Nouveau-Brunswick (92 %), les cours de français ou d'anglais langue seconde pour adultes devraient être offerts gratuitement à tous les résidents du Nouveau-Brunswick (91 %), je recommanderais le Nouveau-Brunswick comme endroit où vivre (88 %) et les étudiants du Nouveau-Brunswick devraient avoir une connaissance pratique des deux langues officielles à la fin de leurs études (80 %). Bien que le niveau d'accord soit généralement élevé pour ces quatre énoncés, les

francophones ont exprimé des niveaux d'accord plus élevés que les anglophones. Le niveau d'accord était assez faible pour trois énoncés : le fait d'avoir deux langues officielles ne crée aucun avantage pour le Nouveau-Brunswick (30 %), l'avenir de la langue française au Nouveau-Brunswick est menacé (35 %) et l'avenir de la langue française au Canada est menacé (37 %). Le niveau d'accord était souvent plus élevé chez les francophones que chez les anglophones, à l'exception d'un énoncé : le fait d'avoir deux langues officielles ne crée aucun avantage pour le Nouveau-Brunswick (37 % des anglophones étaient d'accord, contre seulement 16 % des francophones).

Tableau 17. Comportements à l'égard du Nouveau-Brunswick et du bilinguisme

Q35-Q47 : Veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec les affirmations suivantes. Êtes-vous fortement d'accord, d'accord, ni d'accord ni en désaccord, en désaccord ou fortement en désaccord?

Le tableau montre le pourcentage de répondants qui ont répondu « fortement d'accord » ou « d'accord ».

	Total NB (n = 800)	Anglophones (n = 506)	Francophones (n = 243)
J'aime vivre au Nouveau-Brunswick *	92 %	89 %	98 %
Les cours de français ou d'anglais langue seconde pour adultes devraient être accessibles gratuitement à tous les résidents du Nouveau-Brunswick *	91 %	89 %	96 %
Je recommanderais le Nouveau-Brunswick comme endroit où vivre *	88 %	85 %	95 %
Les étudiants du Nouveau-Brunswick doivent avoir une connaissance pratique des deux langues officielles avant d'obtenir leur diplôme *	80 %	76 %	89 %
Le bien-être du Nouveau-Brunswick me préoccupe	76 %	78 %	75 %
Vivre dans la seule province officiellement bilingue du Canada me remplit de fierté *	75 %	66 %	95 %
Les droits linguistiques des francophones et des anglophones sont respectés au Nouveau-Brunswick	72 %	73 %	67 %
Pour moi, le bilinguisme du Nouveau-Brunswick est une source d'enrichissement culturel *	71 %	59 %	94 %
Je ne me sens pas ou je ne me suis pas senti(e) obligé(e) d'apprendre le français	65 %	65 %	-
Je ne me sens pas ou je ne me suis pas senti(e) obligé(e) d'apprendre l'anglais	62 %	-	62 %
L'avenir de la langue française au Canada est menacé *	37 %	25 %	66 %
L'avenir de la langue française au Nouveau-Brunswick est menacé *	35 %	21 %	68 %
Le fait d'avoir deux langues officielles ne crée aucun avantage pour le Nouveau-Brunswick *	30 %	37 %	16 %

* Indique une différence importante entre les francophones et les anglophones

CONCLUSION

Cette recherche fournit quelques indicateurs positifs liés au succès de la *Loi sur les langues officielles* et du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme reste apprécié par la plupart des Néo-Brunswickois, tant par les francophones que les anglophones.

Cependant, un certain mécontentement subsiste pour une petite minorité d'anglophones et de francophones. Parmi les questions qui pourraient être abordées, nous soulignons :

- 1) Une préférence perçue, par une minorité d'anglophones, pour les francophones ou les locuteurs bilingues, notamment en matière de possibilités d'emploi.
- 2) L'uniformisation de la qualité des services offerts par les bureaux du gouvernement provincial dans les deux langues officielles. Une minorité de francophones ont déclaré que la qualité du service reçu dans un bureau du gouvernement provincial était pire que le service qu'ils auraient reçu dans l'autre langue officielle. Ce problème n'est pas perçu comme ayant la même ampleur dans les bureaux du gouvernement fédéral.
- 3) Une faible connaissance de la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick. La moitié des personnes interrogées ne connaissaient pas l'existence de la *Loi*. La sensibilisation était généralement plus faible chez les anglophones que chez les francophones.
- 4) Une méconnaissance générale de l'existence du Commissariat aux langues officielles, ainsi que de l'endroit où se plaindre en cas de non-respect des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick.
- 5) L'incapacité de certains participants francophones à parler leur langue maternelle à la maison, facteur qui peut contribuer au déclin de la langue française.

Cette publication a été rendue possible en partie grâce à une subvention reçue dans le cadre de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français.

ANNEXE

1. Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise à la maison au cours de votre enfance et que vous comprenez encore?

01 - L'anglais

02 - Le français

03 - Autre

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

2. Quelle cote attribueriez-vous à votre capacité de parler et de comprendre [langue NON maternelle de la question 1]?

01 - Excellente ou bilingue sans effort

02 - Bonne ou bilingue

03 - Acceptable ou plutôt bilingue

04 - Mauvaise ou pas bilingue PASSER À LA QUESTION 4.

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

3. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

01 - L'anglais

02 - Le français

03 - Autre

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

4. Vivez-vous au sein d'une collectivité où votre langue maternelle est une langue minoritaire?

01 - Oui

02 - Non

03 - Approximativement égal [VOL]

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

5. En 1969, le gouvernement provincial a adopté la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, qui reconnaissait le français et l'anglais à titre de langues officielles de la province et qui donnait à ces deux langues un statut et des droits égaux. En général, êtes-vous pour ou contre le concept de la *Loi sur les langues officielles*? Serait-ce fortement ou quelque peu?

01 - Fortement pour

02 - Quelque peu pour

03 - Quelque peu contre

04 - Fortement contre

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET PASSER À LA QUESTION 14.

6. [SI « POUR », DEMANDER.] Quelle serait la raison principale pour laquelle vous êtes pour ce concept? NE PAS LIRE. QUESTION OUVERTE PRECODÉE.

01 - Cela a simplement de l'allure ou c'est une réalité au Nouveau-Brunswick

02 - Le respect des deux langues

03 - La reconnaissance de notre patrimoine linguistique

04 - Le respect du français

05 - Donne l'exemple aux autres

06 - Unit notre province

97 - Autre (préciser)

98 - Aucune

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

7. [SI « CONTRE », DEMANDER.] Quelle serait la raison principale pour laquelle vous êtes contre ce concept? NE PAS LIRE. QUESTION OUVERTE PRÉCODÉE

01 - Augmente le coût des services gouvernementaux

02 - Des impôts plus élevés

03 - Le besoin d'être bilingue ou de parler le français pour avoir des emplois du gouvernement

04 - Force les gens à devenir bilingues ou à apprendre le français

05 - Accorde une préférence ou un privilège aux personnes qui parlent le français

06 - Divise notre province

07 - Manque de respect envers notre patrimoine anglais

08 - Concession à des intérêts spéciaux

97 - Autre (préciser)

98 - Aucune

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

8. Au cours des 10 dernières années, diriez-vous que votre attitude envers le bilinguisme et les langues officielles est devenue plus positive ou plus négative, ou que votre attitude est demeurée la même? [SI « PLUS POSITIVE OU PLUS NÉGATIVE », DEMANDER] Serait-ce « beaucoup plus » ou « un peu plus »?

01 - Beaucoup plus positive

02 - Un peu plus positive

03 - Demeurée la même

04 - Un peu plus négative

05 - Beaucoup plus négative

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

9. Une nouvelle loi sur les langues officielles est entrée en vigueur au Nouveau- Brunswick en 2002. Diriez-vous que ...? LIRE.

01 - Vous pouvez l'expliquer aux autres dans ses détails

02 - Vous en connaissez les détails

03 - Vous la connaissez de façon générale, mais non dans les détails

04 - C'est la première fois que vous en entendez parler

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

10. Quel est l'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick? NE PAS LIRE. QUESTION OUVERTE PRÉCODÉE, OU ACCEPTER SEULEMENT UNE RÉPONSE.

01 - Veiller à ce que les résidents puissent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix

02 - Veiller à ce que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick soient bilingues

03 - Créer de l'emploi pour les personnes bilingues

04 - Accorder un respect égal aux francophones et aux anglophones du Nouveau- Brunswick

05 - Reconnaître l'égalité des francophones au Nouveau-Brunswick

06 - Gaspiller l'argent des contribuables

97 - Autre (préciser)

98 - Aucun

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

11. L'objectif principal de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick est de veiller à ce que les résidents du Nouveau-Brunswick puissent recevoir les services gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. Diriez-vous que vous êtes très, plutôt, pas très ou pas du tout sûr de pouvoir recevoir les services des ministères et des organismes provinciaux de votre région dans la langue officielle de votre choix?

01 - Très sûr

02 - Plutôt sûr

03 - Pas très sûr

04 - Pas du tout sûr

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

Veuillez me dire, parmi les établissements ou les organisations qui suivent, lesquels ont l'obligation juridique de fournir leurs services dans la langue officielle de votre choix.

Qu'en est-il de...?

12. Énergie NB

13. L'hôpital de votre localité

14. La police

15. Les banques et les caisses populaires

16. Les tribunaux

17. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral

18. Les ministères et les organismes du gouvernement provincial

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

19. La dernière fois que vous avez communiqué avec un bureau du gouvernement du Nouveau-Brunswick, vous a-t-on offert d'être servi en français ou en anglais?

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

PASSER À LA QUESTION 22.

20. Avez-vous été en mesure de recevoir les services dans la langue officielle de votre choix?

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

PASSER À LA QUESTION 22.

PASSER À LA QUESTION 22.

21. Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

01 - Supérieure

02 - Égale

03 - Inférieure

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

22. La dernière fois que vous avez communiqué avec un bureau du gouvernement du Canada, vous a-t-on offert d'être servi en français ou en anglais?

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

PASSER À LA QUESTION 25.

23. Avez-vous été en mesure de recevoir les services dans la langue de votre choix?

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

PASSER À LA QUESTION 25.

PASSER À LA QUESTION 25.

24. Avez-vous pensé que la qualité des services reçus était supérieure, égale ou inférieure à celle des services que vous auriez reçus dans l'autre langue officielle?

01 - Supérieure

02 - Égale

03 - Inférieure

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

25. Un des changements introduits par la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick de 2002 est que les organisations provinciales ont l'obligation de vous offrir le choix d'avoir les services en français ou en anglais lors de votre première communication avec eux. En général, quand vous communiquez avec un ministère ou un organisme du gouvernement provincial, la police ou un hôpital, recevez-vous les services dans la langue de votre choix? Serait-ce toujours, fréquemment, parfois ou jamais?

01 - Toujours

02 - Fréquemment

03 - Parfois

04 - Jamais

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET [VOL]

26. Si on ne respectait pas vos droits linguistiques et que vous décidiez de vous plaindre, à qui vous plaindriez-vous? NE PAS LIRE - QUESTION OUVERTE PRÉCODÉE.

01 - Le bureau du commissaire aux langues officielles de la PROVINCE

02 - Le bureau du commissaire aux langues officielles du CANADA

03 - Un élu (député provincial, député fédéral, maire, etc.)

04 - Un superviseur ou un gestionnaire de l'organisation respective

05 - Les médias

97 - Autre (préciser)

98 - Personne

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

27. Avez-vous des enfants qui fréquentent le système scolaire public du Nouveau-Brunswick?

01 - Oui

02 - Non

PASSER À LA QUESTION 29/30

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

PASSER À LA QUESTION 29/30

28. [SI « OUI », DEMANDER] Sont-ils inscrits dans un programme de langue anglaise, un programme d'immersion française ou un programme de langue française?

01 - Programme de langue anglaise

02 - Programme d'immersion française

03 - Programme de langue française

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

29. Quelle cote attribueriez-vous à la qualité de l'anglais comme langue d'enseignement dans nos écoles publiques? Serait-ce... LIRE.

01 - Très bonne

02 - Bonne

03 - Passable

04 - Mauvaise

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

30. Quelle cote attribueriez-vous à la qualité du français comme langue d'enseignement dans nos écoles publiques? Serait-ce... LIRE.

01 - Très bonne

02 - Bonne

03 - Passable

04 - Mauvaise

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

31. Croyez-vous qu'il soit très important, plutôt important, pas très important ou pas du tout important que l'enseignement dans l'autre langue officielle soit offert dans les écoles du Nouveau-Brunswick?

01 - Très important

02 – Plutôt important

03 – Pas très important

04 – Pas du tout important

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

32. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : Les relations entre les francophones et les anglophones de ma région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans. [SI LA RÉPONSE EST « EN ACCORD » OU « EN DÉSACCORD », DEMANDER « Serait-ce fortement ou quelque peu? »]

01 - Fortement en accord

02 - Quelque peu en accord

03 - Quelque peu en désaccord

04 - Fortement en désaccord

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET


33. [Si 32 = 01 ou 02] Pourquoi pensez-vous que les relations entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick sont plus positives aujourd'hui qu'il y a 10 ans?

34. [Si 32 = 03 ou 04] Pourquoi pensez-vous que les relations entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick ne sont pas aussi positives aujourd'hui qu'il y a 10 ans?

Veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec les affirmations suivantes. [Lire l'affirmation] Êtes-vous fortement d'accord, d'accord, ni d'accord ni en désaccord, en désaccord ou fortement en désaccord?

35. Je suis fier(fière) de vivre dans la seule province officiellement bilingue du Canada.

36. Les droits linguistiques des francophones et des anglophones sont respectés au Nouveau-Brunswick.

- 
37. [ANGLOPHONES SEULEMENT] Je ne me sens pas ou je ne me suis pas senti(e) obligé(e) d'apprendre le français.
38. [FRANCOPHONES SEULEMENT] Je ne me sens pas ou je ne me suis pas senti(e) obligé(e) d'apprendre l'anglais.
39. Le fait d'avoir deux langues officielles ne crée aucun avantage pour le Nouveau- Brunswick.
40. Les élèves du Nouveau-Brunswick doivent avoir une connaissance pratique des deux langues officielles avant d'obtenir leur diplôme.
41. Les cours de français ou d'anglais langue seconde pour adultes devraient être accessibles gratuitement à tous les résidents du Nouveau-Brunswick.
42. Le futur de la langue française au Canada est menacé.
43. Le futur de la langue française au Nouveau-Brunswick est menacé.
44. Le bilinguisme est une source d'enrichissement culturel pour moi.
45. Je recommanderais le Nouveau-Brunswick comme endroit où vivre.
46. Je suis préoccupé(e) par le bien-être du Nouveau-Brunswick.
47. J'aime vivre au Nouveau-Brunswick.
- 01 - Fortement d'accord
 - 02 – D'accord
 - 03 - Ni en accord ni en désaccord
 - 04 - En désaccord
 - 05 - Fortement en désaccord
 - 99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

48. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous ayez atteint?

01 - Études primaires

02 - Diplôme d'études primaires

03 - Études secondaires

04 - Diplôme d'études secondaires

05 - Collège communautaire ou école des métiers ou école de formation professionnelle ou école de formation du personnel du commercial ou CÉGEP

06 - Études universitaires

07 - Baccalauréat

08 - Études universitaires plus avancées que le baccalauréat ou dans un centre de perfectionnement professionnel

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

49. Parmi les catégories qui suivent, laquelle correspond le mieux au revenu annuel total, avant impôt, de tous les membres de votre foyer, en 2020? LIRE

01 - Moins de 20 000 \$

02 - 20 000 \$ à 30 000 \$

03 - 30 000 \$ à 40 000 \$

04 - 40 000 \$ à 60 000 \$

05 - 60 000 \$ à 80 000 \$

06 - 80 000 \$ à 100 000 \$

07 - 100 000 \$ à 120 000 \$

08 - 120 000 \$ à 150 000 \$

09 - 150 000 \$ et plus

99 - REFUSE OU NE SAIT PAS OU SANS OBJET

50. En quelle année êtes-vous né(e)?

51. Avez-vous fréquenté une école publique (de la maternelle à la 12e année) au Nouveau-Brunswick?

01 - Oui

02 - Non

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

52. Depuis combien de temps habitez-vous au Nouveau-Brunswick?

01 - Moins d'un an

02 - 1 an à tout juste moins de 2 ans

03 - 2 ans à tout juste moins de 5 ans

04 - 5 ans à tout juste moins de 10 ans

05 - 10 ans ou plus

99 - NE SAIT PAS OU SANS OBJET

53. SEXE (OBSERVATION SEULEMENT)

01 - Masculin

02 - Féminin

54. Combien de personnes environ vivent dans votre communauté ou ville?

01 - Moins de 5 000

02 - 5 000 à 25 000

03 - 25 000 à 100 000

04 - 100 000 et plus

55. Dans quelle région du Nouveau-Brunswick vivez-vous?

01 - Nord-Est (Gloucester, Northumberland, Restigouche)

02 - Nord-Ouest (Carleton, Victoria, Madawaska)

03 - Centre (Carleton, York et Sunbury)

04 - Sud-Est (Westmorland et Albert)

05 - Sud-Ouest (Charlotte, Kings, Queens et Saint John)

56. Régions métropolitaines de recensement :

01 - Moncton

02 - Saint John

03 - Fredericton